



Il ferme son compte Twitter - L'avocat-blogueur Maître Eolas condamné pour "injure"

visuel indisponible

Le tribunal correctionnel de Nanterre a condamné l'avocat-blogueur maître Eolas (image d'illustration) © MARC PIASECKI / GETTY IMAGES EUROPE / GETTY IMAGES/AFP

Le 06 octobre 2015 | Mise à jour le 06 octobre 2015

avec AFP

Maître Eolas a été condamné mardi à Nanterre à 2.000 euros d'amende avec sursis et 5.000 euros de dommages et intérêts pour avoir diffamé et injurié l'Institut pour la justice (IPJ). Dans la foulée, l'avocat-blogueur a fermé son compte Twitter, suivi par 186.000 followers.

La fermeture sera-t-elle temporaire ou définitive? L'avocat-blogueur Maître Eolas, suivi par 186.000 followers sur Twitter, a fermé son compte sur le célèbre réseau social dans la foulée de sa condamnation mardi à Nanterre à 2.000 euros d'amende avec sursis et 5.000 euros de dommages et intérêts pour avoir diffamé et injurié l'Institut pour la justice (IPJ), association qui prône le durcissement de la politique pénale. L'avocat de 44 ans était absent à la lecture du délibéré. L'une de ses avocates présentes au tribunal correctionnel de Nanterre a toutefois précisé qu'il ne ferait «pas de commentaire».

Ce pénaliste du barreau de Paris, qui tient à son anonymat, avait mis en cause en novembre 2011 sur son compte Twitter la sincérité d'une pétition en ligne de l'IPJ réclamant notamment «l'impunité zéro pour les atteintes aux personnes et aux biens». Le succès énorme de ce «Pacte 2012 pour la justice», qui avait recueilli 1,7 million de signatures, aurait été dû à un «compteur bidon de signatures», avait alors affirmé @Maitre_Eolas dans un tweet.

L'institut pour la justice avait attaqué le célèbre avocat

De même, répondant à un internaute, il s'en était pris aussi à l'IPJ, une de ses cibles favorites qu'il accuse de développer des «thèses sécuritaires», en tweetant notamment: «Je me torcherais bien avec l'Institut pour la justice si je n'avais pas peur de salir mon caca» (sic). Piqué au vif, l'IPJ avait attaqué l'avocat, célèbre pour son humour caustique et son blog de référence sur la vulgarisation de la justice.

Dans son jugement, la chambre de la presse du tribunal a estimé, concernant la partie «diffamation», que «l'association des termes "compteur bidon" et "manipulation" prêtait une volonté de truquer et de mentir à l'IPJ», a rapporté la défense de Maître Eolas. Concernant l'«injure publique», Maître Eolas a été partiellement condamné pour ses «propos scatologiques» tenus sur Twitter, en l'absence d'«éléments probants pour faire valoir l'excuse de provocation», a ajouté sa défense. Les juges ont écarté des propos sur le Pacte 2012 pour la justice, qu'il avait qualifié de «bouse à ignorer», sans qu'il ne soit possible de déterminer leur existence réelle sur Twitter



Date : 06/10/2015
Heure : 20:32:51
Journaliste : E.C.

www.parismatch.com
Pays : France
Dynamisme : 103



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)